

SEA SMAGY

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés

Compte rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 10 Juin 2014

Date de convocation : 05/06/2014

Fiche de présence

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	E	DELAS Thierry	E
GESSAT Gilbert	P	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	E	GOUMAND Marie-Françoise	P
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELLOILE Laurent	E
TURPIN Joël	E	VOISE Yannick	P

Pouvoirs : M. TURPIN à Mme GOUMAND Marie-Françoise.

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : Gilbert GESSAT

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 18 Avril 2014.

Ordre du jour :

- Renouvellement des CDD
- Indemnité du Trésorier
- Affaires Diverses

Tableau des effectifs

Administratif

- Le Conseil approuve la reconduction du contrat en CDD de Camille Benoiton pour une durée de 6 mois. Camille partage son temps de travail : 15 h avec le SEA SMAGY et 20 h avec la Mairie de Germigny des Prés.

Technique

- Le Conseil approuve la reconduction du contrat en CDD de Damien Pinault pour une durée de 3 mois. Cette mesure permettra, entre autres tâches, d'assurer une permanence pendant les congés de Jérôme Loiseau.
- Le Conseil approuve la reconduction du contrat en CDD de Justine Lécuyer jusqu'au 30 juin 2014, afin de terminer la campagne de relevés des compteurs d'eau avec Jérôme Loiseau.

Indemnité du Trésorier : accord du conseil pour 100%.

Autorisation de Signature

Le Conseil autorise le Président à signer la facture d'AELB d'un montant de 42 000€ pour la reverse des taxes perçues, ainsi que la facture d'IRH d'un montant de 4 800€ pour la réalisation du Manuel d'Auto surveillance.

Affaires Diverses

Tarifs Eau et Assainissement :

À la demande de la Mairie de Saint Martin d'Abbat de recevoir les tarifs Eau et Assainissement du SEA SMAGY, il est rappelé que ceux ci figurent dans le dernier Rapport d'Activité de l'exercice 2012. Ce rapport ayant été diffusé à tous les membres du Syndicat à l'occasion de la visite des installations le 17 Mai 2014.

Demande de raccordement au réseau d'Eau Potable :

La Mairie de Saint Martin d'Abbat nous signale la décision de son Conseil Municipal, de refuser la demande de raccordement du propriétaire du terrain situé au "Grands Billons" cadastré section BH n°80 en zone non constructible.

Le SEA SMAGY rappelle à cette occasion que toute demande de raccordement en Eau Potable à réaliser en zone non constructible, doit recueillir l'avis favorable de la commune concernée.

Branchements :

Les immeubles Mattignon et Caspar, situés dans le zonage collectif et dans le périmètre de protection du forage d'eau potable, doivent impérativement se raccorder. Un rappel leur sera transmis.

La séance est levée à 19h45

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,